



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E44199

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1907

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/03/2016  
422 057

Raison sociale : BONNET-BAFAL

26 BIS RUE AMELOT  
75011 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PARIS B 331 981 696

Siret : 331 981 696 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2101315-1-04

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001485175

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001485175

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 01 48 05 96 00

Portable :

Site Internet :

E-mail : bonnet@societebonnet.com

Responsabilité légale :

HELIOS DEVELOPPEMENT (844 796 003) / DAO JEAN-MICHEL PRÉSIDENT

Fax : 01 43 55 86 12

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	29/11/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	29/11/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/11/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	07/12/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	21/09/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE PARIS  
20 BIS RUE BOISSIERE  
RDC  
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.